

COMPTE RENDU DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Du 19 octobre 2019

METZ - 14h10	
Présents	<p>Mmes Brigitte DHARRÉVILLE, Marie-Laure GARBELLINI, Martine GÉRARD, Delphine GUERELLE</p> <p>MM Thierry KLIPFEL, Jean-Marie NOËL, Roland BOHN, Claude BOMPARD, Thierry CARMAUX, Didier EVRARD, Bertrand FRANÇOIS, Adrien GASSER, Michel LEQUEUX, Claude ROUSSEAU</p>
	<p>Mmes Gabrielle FARA</p> <p>Christine BELLEVILLE, Delphine BRETON</p> <p>MM Sylvain BROSE, Marcel TEDESCO</p> <p>Claude BOURZEIX, Patrick CLÉMENT, Jean-Louis DUGRAVOT, Gérard JAWORSKI, Régis SAGUET, Jean-Paul WIRTZ</p>
Excusés	<p>Mmes Olivia CHARTON, Christiane DUTEURTRE, Rachel OTT</p> <p>M Pierre MANGIN, Édouard MIKOLAJCZYK, Jacques BETTENFELD</p>
LE CONSEIL D'ADMINISTRATION	

ACCUEILLE



Martine GÉRARD, nouvelle présidente de la commission des *Réclamations et Litiges*.

APPROUVE



Le compte rendu du Conseil d'Administration du 3 mai 2019 à Tomblaine.



Le budget de la commission *Communication* pour la saison à hauteur d'environ 4 250 euros, se décomposant en 2 250 € d'achat de matériel, 1 000 € d'abonnement pour une suite de logiciel de création de vidéo et des déplacements estimés à 1 000 €.



L'orientation graduelle, durant cette saison, du temps de travail de Detlef SOBOLEWSKI de 25% vers 50% en direction des projets transfrontaliers.



La demande de la commission de *Discipline* d'acquiescer un deuxième dispositif de visio-conférence, dispositif déjà en service dans un des bassins et qui donne satisfaction dans son emploi tout en permettant de limiter les déplacements.

DECIDE



D'accorder une licence de dirigeant « indépendant ligue » à Philippe VINOT, sur sa demande, membre de la commission de *Discipline*.

D'accorder une licence de joueur « indépendant ligue » à Christophe COLLING, sur sa demande.



Sur proposition de la présidente de la commission de *Discipline* de valider comme membre de la commission :

- Monsieur Dany LEAUNE du club d'Illkirch Graffenstaden ;
- Monsieur Jean-Claude LEGAY du club de Dombasle ;
- Monsieur Joël GRISVARD du club de Void-Vacon.

Madame Nathalie CHIR et Monsieur Bruno THOMAS sont démissionnaires. Monsieur Hakim BENAÏSSA est déclaré démissionnaire n'ayant pas renouvelé sa licence.



De mandater un groupe de travail afin d'étudier les différentes demandes salariés, demandes émises lors des entretiens individuels et qui doivent être étudiées afin d'évaluer la pertinence et les cohérences entre elles.

Ce groupe de travail sera composé du Président de la ligue ou de son représentant, de la trésorière (ou de son représentant), de la directrice, du CTS coordonnateur (essentiellement pour le personnel à vocation « technique »). D'autres personnes pourront être adjointes sur proposition du Président de ligue ou sur demande du groupe de travail ; entre autres, le délégué du personnel sera amené à être consulté.



De surseoir à la proposition d'affecter une enveloppe de 5 000 euros pour la création et l'aide au fonctionnement des sections sportives, en particulier en collège tant qu'aucune convention ne sera signée entre les différentes parties et la ligue.



D'allouer une aide de 1 000 (mille) euros au club de Gérardmer pour son implication dans le *Handensemble* et l'organisation d'un tournoi *Hand'fauteuil*.



De mettre à disposition du club de Saint-Dié Harold CERDAN et Detlef SOBOLEWSKI pour la durée des inter-ligues nationaux et d'accorder au club une aide financière de 1 000 (mille) euros.



De ne pas répondre favorablement à la demande de la ville d'Altkirch concernant la demande de subvention pour la rénovation d'un de ses gymnases



D'autoriser le groupe de travail « Récompenses » à engager des dépenses pour la réalisation des médailles et différentes distinctions « ligue Grand Est ».

Pour une création et une première dotation pour plusieurs années, le montant des dépenses se situerait entre 7 000 et 7 500 euros.



D'offrir une place pour la Golden League à Metz à chaque membre du CA et à chaque salarié de la ligue et du comité de Moselle ainsi qu'à chaque président de comité et chaque CTS.

Pour la ligue Gabrielle FARA se chargera de recueillir les demandes.



De mettre en place un groupe d'étude avant d'avancer dans la proposition de mettre en œuvre la prise en vidéo des rencontres de *Pré nationale* afin de recueillir l'avis des clubs et d'avoir mis à plat les problèmes connexes (financement, juridique, etc.)

D'attendre une étude plus approfondie pour connaître les besoins en véhicule en location.

Pour Sylvain BROSSE, ce besoin ne se ressent pas pour les sites des pôles, sauf, peut-être mais c'est à confirmer, pour Metz où les déplacements sont plus fréquents pour accéder aux installations sportives.

PREND CONNAISSANCE

Du projet de vidéo avec *Dartfish* :

- Pour enregistrer et diffuser les rencontres de *Pré nationale* ;
- Pour avoir une « banque » d'image utilisable par les clubs, l'ITFE et la ligue (communication, commissions, ...)
- Pour revoir les rencontres sur Internet en s'inscrivant sur *Dartfish*.

Pour ce faire :

- Il faut que les clubs soient équipés en matériel vidéo et dédient un bénévole pour filmer la rencontre ;
- La première année serait gratuite – en phase de test – puis un abonnement serait à prendre d'environ 12 000 euros par an pour 12 clubs ou 21 000 pour 36 clubs ;
- Nécessite des ressources humaines tant en club qu'en ligue pour filmer et étudier les rencontres.

Du point sur le CNDS 2019 et de la dotation de la ligue amputée de 8 700 euros, part prise pour le dispositif « My coach » ; ce dispositif devrait être à la disposition des structures peut-être en 2020.

Les versements par l'ANS vers les clubs sont en cours, sans que la ligue ait eu un retour exact sur les dossiers.

Le Copil devra se réunir pour faire un dernier point avant de communiquer aux clubs pour leur donner les détails des paiements.

Par la suite, il faudra aller à la rencontre des clubs afin de leur donner des conseils pour l'établissement de leur dossier.

De l'activité des commissions :

<p><i>Trésorerie – Commission des Finances</i></p>	<ul style="list-style-type: none">▪ Présente l'état des comptes à la date du conseil d'administration ; les comptes ne font pas encore apparaître les produits du début de saison, prévoit des comptes à l'équilibre pour la fin de l'année civile ;▪ Le projet <i>Orion</i> (pour la gestion des finances et des ressources humaines) suit son cours, une formation sur la comptabilité est programmée la 1^{ère} quinzaine de décembre et le logiciel doit mis en service en janvier 2020 ;▪ Rappelle que des membres de la commission des <i>Finances</i> ont été répartis pour aider les présidents de commission à préparer et à suivre leur budget ; les budgets de chaque commission de la ligue sont attendus par la commission des <i>Finances</i> ;▪ Demande à ce que les frais des bénévoles pour l'année 2019 soit transmis avant le 15 janvier 2020 ;▪ Précise que le temps de travail des bénévoles doit être valorisé et demande à chacun de transmettre une estimation du travail fourni au profit de la ligue.
--	---

<p><i>Commission d'Organisation des Compétitions</i></p>	<ul style="list-style-type: none"> ▪ S'est réunie le 12 octobre pour faire le point sur le début de la nouvelle saison, le fonctionnement de la COC, la gestion des anomalies et sur les déplacements ; ▪ Concernant les déplacements et les péréquations, rappelle que des fonds de péréquation ont été adoptés pour des championnat féminins.
<p><i>Commission Territoriale d'Arbitrage</i></p>	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Fait le point sur le nombre de JA et JAJ qui ont tous passés des tests écrits et physiques ; les tests écrits sont plus rigoureux et axés sur les connaissances du règlement et pour ceux qui sont en difficulté, des formations obligatoires en présentielle et à distance seront organisées ; ▪ Chaque mois, des questionnaires sont envoyés aux arbitres et ils seront invités à participer aux corrections par visio-conférence ; ▪ Chaque responsable de bassin va rencontrer tous les clubs de son bassin afin de faire le point sur les difficultés que chacun (club et arbitres) rencontre ; ▪ Il est fait part de problèmes rencontrés lors des reports de rencontres qui sont envoyés à la CTA mais pas à la cellule désignation ainsi que de courriers envoyés manquant régulièrement de « diplomatie ».
<p><i>Commission des Statuts et Règlements</i></p>	<ul style="list-style-type: none"> ▪ A ce jour, 30 800 licences sont actuellement qualifiées ; ▪ Le nombre de mutations est de près de 1 500, ce qui est en progression par rapport à la saison précédente.
<p><i>ETR</i></p>	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Fait part de la dernière réunion au cours de laquelle a été finalisé le dossier établi par Carole MARTIN concernant la création des sections sportives et des apports des structures pour en garantir le bon fonctionnement ; un financement par la ligue semblerait souhaitable pour la création et le fonctionnement des sections sportives. La commission des <i>Services aux clubs</i> se mettra en relation avec Carole MARTIN pour approfondir le sujet ; ▪ Annonce que les formations « Titre IV » se feront en recherchant la proximité des clubs (11 sites de formation), les formations d'entraîneurs « Jeunes » et « Adultes » sur 3 et 4 sites, celles de <i>Handfit</i> et de <i>Hand à 4</i> sur 2 ou 3 sites selon les demandes ; ▪ Rappelle que l'Ecole Grand Est d'Entraîneur se déroulera à Metz du 3 au 5 janvier 2020 ; ▪ Indique que le coût total des formations n'est pas compensé par les droits d'inscription et les temps de travail au profit de l'ITFE (sur une année) correspond à plus de 4 000 heures en comprenant le temps de travail des salariés de la ligue (environ 2 450 h), des comités (aux alentours de 1 500 h) et des clubs (près de 200 h) ; ▪ Signale à nouveau que le 1^{er} tour des inter-comités régionaux les 26-27 octobre, à Sarrebourg pour les masculins et à Haguenau pour les féminines ; ▪ Suggère, dans le cadre du développement du <i>Beach handball</i>, d'organiser des compétitions en moins de 21 ans, en masculins et féminins, voire en mixte, sous forme d'inter-comités, sachant que la fédération demande à ce que des inter-ligues de <i>Beach</i> soit organisés ; le recensement des sites possibles de pratique est en cours ; ▪ Déclare que, pour les pôles, Philippe ROTATINTI décide de rester en fonction, l'Académie ne proposant pas de remplaçant, mais il souhaite toujours arrêter n'étant plus en adéquation avec la nouvelle politique du PPF et de sa déclinaison en ligue ; la solution est à trouver dans les 2 années à venir au plus tard ; ▪ Informe que, le 5 novembre, une réunion de l'<i>ETR</i> est programmée pour préparer les « audits » des pôles.

<p><i>Commission Médicale</i></p>	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Va faire le tour des sites afin de faire le point sur le fonctionnement de ceux-ci sur le plan médical ; ▪ Présentera lors du prochain conseil d'administration une proposition sur le rôle du médecin au sein des pôles et de la ligue.
<p><i>Commission de Discipline</i></p>	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Fait part d'une nouvelle procédure de traitement des dossiers mis en place au sein de la commission ; ▪ Souhaite développer la visio-conférence ; ▪ Présente, suite à quelques démissions, une liste réactualisée des membres de la commission dont certains nouveaux à agréer ; ▪ Va se concerter avec la commission des <i>Services aux clubs</i> afin d'étudier la possibilité de mettre en place des sanctions alternatives ; ▪ Regrette son manque d'informations sur le fonctionnement du dispositif <i>Ambiances saines et sereines</i>.
<p><i>Commission des Services aux clubs</i></p>	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Indique que les conventions avec le monde scolaire sont signées ; ▪ A rencontré et travaille avec le comité des Ardennes afin de faire un diagnostic sur les possibilités de développement ; le président du comité de la Marne souhaite être informé des travaux afin de voir s'il pouvait apporter une aide ; ▪ Travaille sur les aides aux clubs, la féminisation, les jeunes dirigeants, ... ainsi que la réalisation de fiches pratiques utilisables par les structures.
<p><i>Commission de la Communication</i></p>	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Réalise un guide de communication à destination des clubs afin de les aider à communiquer ainsi qu'une boîte à outil communication ; ▪ Rend compte du dernier séminaire communication à la fédération où les projets fédéraux ont été exposés ; ▪ Signale la 1^{ère} réalisation vidéo de la commission, vidéo visualisable sur le site de la ligue ; ▪ Dévoile son budget prévisionnel, hors charges salariales, avec des demandes d'achat de matériels vidéo et d'outils de communication.



Des avancées des travaux du groupe de travail « Récompenses », avec un projet de règlement qui devrait être finalisé lors de la prochaine réunion.



Du retour sur quelques points du dernier conseil des Présidents :

- Sur la demande des présidents de comités pour que les statuts de la ligue soient modifiés afin que les comités soient tous représentés comme membres du Conseil d'Administration.
La parité devra impérativement être respectée ;
- Du paiement des indemnités des JAJ qui officient sur les rencontres en moins de 11 ans et moins de 13 ans dans les championnats sous gestion des comités :
 - Pour les comités du bassin d'Alsace, les JAJ arbitrant les rencontres des catégories moins de 11 ans et moins de 13 ans sont indemnisés ;
 - Pour les comités des bassins de Champagne-Ardenne et de Lorraine, aucune indemnité n'est prévue pour les moins de 11 ans ;
 - Pour les JAJ officiant sur les rencontres de moins de 13 ans se déroulant dans les clubs des comités des Ardennes, de l'Aube et de Haute-Marne, une indemnisation est prévue ;
 - Pour les rencontres des moins de 13 dans les clubs des départements autres que ceux cités ci-dessus, il n'y a pas d'indemnisation réglementairement envisagée.

Les appels de fonds et les péréquations correspondants seront faits seulement auprès des clubs des comités qui ont autorisés l'indemnisation selon les catégories de rencontres.

De la précision concernant l'accompagnement des JAJ, obligatoire sur les rencontres de niveau national, fortement conseillé pour les rencontres de niveau territorial et inutile si un des JAJ est majeur.

Le JAJ mineur **doit** être accompagné dans sa tâche par un adulte figurant sur la liste officielle des accompagnateurs nationaux de JAJ dûment habilités si le JAJ mineur est désigné au **niveau national**.

Le JAJ mineur **devrait** être accompagné dans sa tâche par un adulte figurant sur la liste officielle des accompagnateurs territoriaux de JAJ dûment habilités si le JAJ mineur est désigné au **niveau territorial**.

L'accompagnateur de JAJ doit se tenir à la table de marque.

Lorsque **l'un** des juges-arbitres jeunes **est majeur**, l'accompagnement du binôme par un accompagnateur territorial de juge-arbitre jeune **n'est pas obligatoire**.

(Extrait de l'article 91.6.2 des règlements généraux).

Du point sur la Golden League à Metz et de l'état des ventes de places ; les places de catégories 3 sont déjà toutes vendues et la vente des places de catégories 2 se présente bien.

Le budget devrait être juste équilibré, aucun bénéfice ne semble pouvoir être réalisé.

De la création de 2 clubs en Moselle, le *HBC Plappeville* et le *HBC Behren* respectivement affiliés depuis le 11 septembre et le 1^{er} octobre 2019.

De la date du prochain conseil d'administration le 1^{er} février 2020 à la Maison du Handball à Créteil.

18h30

Le Président
Thierry KLIPFEL



Le Secrétaire général
Claude BOMPARD



Copie à : - Membres du CA
- Clubs de St-Dié et de Gérardmer
- CTS, salariés, site internet
- Comités départementaux, clubs
- FFHB